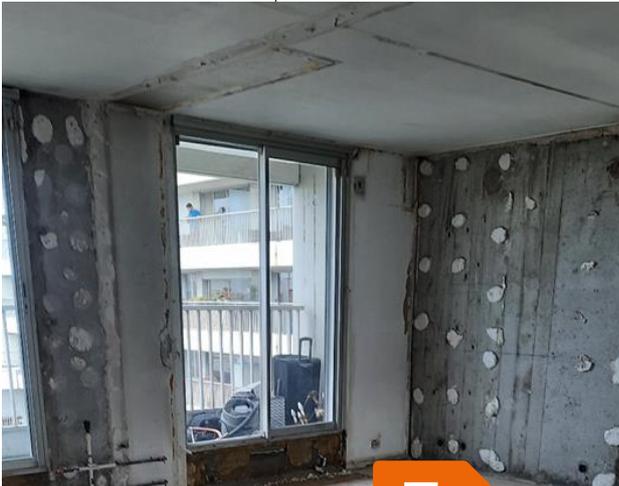


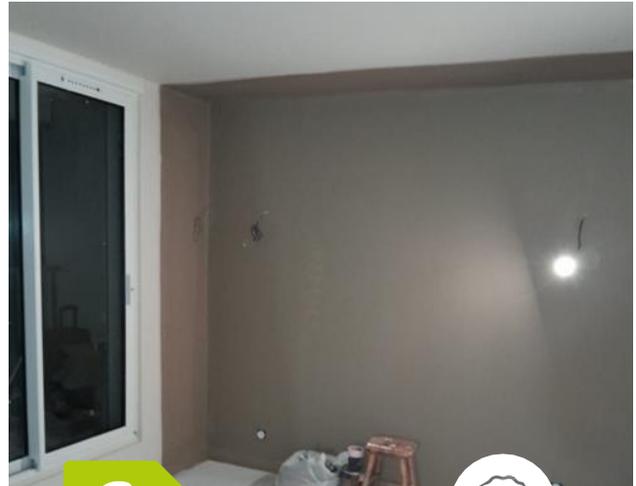
Une rénovation complète d'un appartement des années 1970



Étiquettes obtenues par un audit énergétique réalisé par AMO Conseils

Consommations énergétiques par an :
chauffage, eau chaude, ventilation,
éclairage, auxiliaire

AVANT TRAVAUX
416 kWhep/m²
89 kgCO₂eq/m²
5 285€



APRÈS TRAVAUX
161 kWhep/m²
10 kgCO₂eq/m²
2 380€



GAIN ÉNERGÉTIQUE
61%

Le projet

Boulogne-Billancourt | Appartement | Construit en 1978 | 137 m² | Chauffage collectif gaz avant travaux et pompe à chaleur air/air après travaux

Plusieurs mois avant l'acquisition de leur bien, ces propriétaires Boulonnais ont pris attache avec nous afin de connaître les démarches et les aides financières mobilisables pour procéder à une rénovation énergétique d'ampleur. Après analyse de plusieurs scénarios dans le cadre de l'audit énergétique réalisé, les propriétaires ont décidé de procéder au changement des baies vitrées, à l'isolation des murs par l'intérieur et à l'installation d'une pompe à chaleur air/air.

Les étapes

Aout 2023	Mai 2024	Sept. 2024	Janvier 2025	Janvier 2026
1er contact avec un conseiller France Rénov'	Audit énergétique	Début des travaux	Livraison des travaux	Suivi des consommations après travaux



Les études et travaux

• Mon Accompagnateur Rénov'	AMO Conseils 	2 000 €
• Isolation des murs par l'intérieur Laine de verre 12 cm	AHRPE	4 304 €
• Changement des menuiseries Menuiseries en Alu - Double-vitrage 4/16/4	Menuisal 92	29 960 €
• Installation d'une pompe à chaleur air/air PAC air/air 7,8 kW - SCOP = 4,2	Proxiserve	7 880 €
Total des travaux		44 144 €

Les aides financières



48,5% d'aides

- **Aides locales** 4 000 €
Seine Ouest Rénov' (4 000€)
- **Aides nationales** 17 427 €
Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné (17 427€)
- **Financement du reste à charge** 50 000 €
Prêt travaux sur 7 ans via la BPRI

Le signe particulier du projet

Les propriétaires ont fait le choix de se retirer du chauffage collectif gaz et d'installer une pompe à chaleur air/air en remplacement. Le confort visuel et la possibilité de rafraîchir l'appartement situé au dernier étage ont été leurs principales motivations dans ce choix. Il est en effet autorisé de se retirer du chauffage collectif en copropriété. Pour autant, la mise en place d'un système individuel ne dispense pas le copropriétaire de participer aux charges collectives de chauffage.

L'avis du propriétaire

« Nous recommandons de collaborer avec France Rénov' avant même d'acquérir le bien afin de prendre en compte l'ensemble des conseils avisés. La rénovation énergétique nécessite des connaissances et des compétences. C'est une chance de pouvoir disposer rapidement et efficacement des conseils de GPSO Energie. »

Le chantier en image

